



Brain-be

Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks

# POLICY BRIEF

Note de synthèse n°1-FAR-FR

## Entre secret et le partage d'information. La négociation du secret professionnel et le partage d'information dans la lutte contre la radicalisation violente

*Cette recherche documente la manière dont les professionnels comprennent et négocient le secret et le partage d'information dans la lutte contre la radicalisation violente.*

### Principales conclusions

Dans la première partie de l'étude, **nous plaçons la question du secret professionnel, du partage d'information et de la radicalisation dans un contexte sociétal plus large**. Nous observons que deux tendances sociétales plus larges orientent les politiques et le débat public sur le secret professionnel et le partage d'information, à savoir l'autonomisation de l'individu et le penchant croissant pour le contrôle et la sécurité. Ces évolutions créent un climat social dans lequel les assouplissements autour du secret professionnel s'installent, et les collaborations et le partage d'information prennent de la valeur. Les problèmes sociaux et sociétaux sont également considérés comme une responsabilité individuelle et sont plus souvent liés à la question de la sécurité et de la prévention. Dans la lutte contre la radicalisation violente, ces deux tendances se traduisent par une plus grande responsabilité individuelle des professionnels dans la détection précoce de la radicalisation et le partage d'information par le biais, entre autres, de la CSIL R. Depuis les années 1990, des exceptions au secret professionnel ont été systématiquement construites et les conditions qui l'entourent assouplies. L'affaire Dutroux, les débats autour des abus sexuels dans l'Église catholique et la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente y ont à chaque fois donné une impulsion. Bien que ces assouplissements ne soient pas incontestés. Nous constatons également que le débat public sur le secret professionnel et le partage d'information dans la lutte contre la radicalisation violente se caractérise par une forte opposition entre partisans et opposants. Les acteurs partent de visions sociales différentes pour se pencher sur ces questions. Le climat actuel d'urgence, de panique et de peur créé lors de la première phase (2012-2016) constitue un cadre explicatif important pour comprendre ce débat.

Une deuxième partie de l'étude documente **la façon dont les travailleurs de la jeunesse, de la protection de la jeunesse et de la prévention considèrent et traitent la confidentialité, le partage d'information et la radicalisation**. L'une des

#### BRAIN-be

La recherche "Folks, Authorities and Radicalism : between polarisation and social construction" (FAR) est financée dans le cadre du programme BRAIN-be du Bureau fédéral de la politique scientifique (BELSPO).

BRAIN-Be est un programme de recherche pluriannuel lancé par BELSPO en 2012. Il renforce la base scientifique pour le développement de la politique, la stratégie et le potentiel des institutions scientifiques fédérales (ISF).

BRAIN-be soutient des projets individuels, en partenariat ou en réseau, d'une durée de 2 ou 4 ans. La sélection des projets est basée sur l'excellence scientifique et la réalisation des priorités de recherche nationales ou internationales, ainsi que sur les besoins de la politique fédérale.

BRAIN-be couvre un large éventail de recherches thématiques allant des sciences de la vie à la gestion du patrimoine culturel en passant par un certain nombre de défis sociétaux.

principales conclusions de notre enquête est que les principes de confidentialité ne sont pas définis de manière unifiée, car ils sont liés au secteur, à l'organisation et à la fonction. La distinction entre le secret professionnel et le devoir de discrétion, très différente d'un point de vue juridique, n'est pas vécue de manière aussi stricte. La confidentialité est considérée comme une condition essentielle pour établir la confiance et garantir l'accès et l'utilisation des droits sociaux et fondamentaux. Le partage d'information en cas de situation préoccupante est donc plutôt l'exception. Lorsqu'elle se produit, elle s'accompagne toujours des considérations professionnelles nécessaires. Ce faisant, elle génère également une série de dilemmes et d'incertitudes et se produit rarement à la légère. Certaines organisations indiquent également qu'elles sont parfois poussées à partager des informations par des demandes de la police, de la justice ou des autorités locales, ou par d'autres praticiens, éducateurs ou travailleurs sociaux. Enfin, les entretiens montrent qu'un bon encadrement et des systèmes internes étape par étape sont essentiels pour aider les praticiens à gérer la confidentialité et le partage d'informations. Les professionnels prennent souvent cette décision en concertation avec l'équipe ou le coordinateur.

Le projet FAR a été coordonné par le Centre d'Étude de la Vie Politique (CEVIPOL) de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), et mis en œuvre conjointement par le Centre de Recherche sur l'Interculturalisme, la Migration et les Minorités (IMMRC) de la Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven) et la Direction Opérationnelle Criminologie de l'Institut National de Criminologie et de Criminologie (NICC).

Une troisième partie de l'étude documente la **vision et le traitement de la confidentialité et du partage d'information par les acteurs de la police, du social et de la prévention dans le contexte du LVC R**. Notre enquête montre que les acteurs utilisent principalement l'article 458ter du Code pénal ou le principe du secret professionnel partagé pour justifier le partage d'information au sein d'une CSIL R. Cependant, nous constatons qu'il n'existe pas de point de vue univoque sur le cadre juridique et que les positions varient fortement entre la police, les agents de prévention et les acteurs sociaux. En outre, la confiance semble être déterminante dans le partage de l'information: ce n'est que lorsque la confiance règne que l'information est partagée. Ainsi, le cadre juridique et les protocoles de coopération ne sont pas suffisants. Cependant, bien que les acteurs interrogés déclarent qu'il y a un à bon niveau de confiance dans la coopération CSIL R, cela n'enlève rien au fait qu'il y a une certaine réticence à partager l'information entre eux. Les considérations déontologiques jouent ici un rôle décisif. Ce sont principalement les policiers, et dans une moindre mesure les agents de prévention, qui donnent une direction aux CSIL R. Le mode d'organisation d'une CSIL R a également une influence majeure sur les considérations déontologiques, la confiance et le partage des informations. Il s'agit notamment (1) de la composition et de la taille de la table, (2) la manière dont la table est divisée selon une logique de sécurité ou d'aide, (3) et de l'implication et du rôle du bourgmestre.

## Conclusion et recommandations

Sur la base de nos conclusions, nous formulons 11 recommandations (pour un aperçu complet, voir [le rapport](#)). Une première recommandation générale concerne la nécessité d'assouplir davantage les règles relatives au partage d'informations et au secret professionnel. Nous nous interrogeons sur l'opportunité de cette mesure et recommandons de **mener des recherches sur les effets de ces assouplissements et de lancer un débat politique à leur sujet**. Nous regroupons les 10 autres recommandations par type d'acteur: les jeunes, les intervenants en protection de la jeunesse et en prévention et les professionnels participant à un CSIL R.

Nos discussions avec les **jeunes, les travailleurs de l'aide à la jeunesse et les préventeurs** ont abouti aux trois recommandations suivantes :

- **En tant que politique et secteur, il est important de mettre en place un système de contrôle** permettant de surveiller la manière dont le partage de l'information se déroule et de signaler les éventuelles pressions exercées à cet égard.
- Il est important d'accorder une attention et des ressources suffisante en tant que gouvernement et secteur pour l'organisation d'**interventions et formations** au niveau organisationnel et sectoriel **autour du partage d'information et de la confidentialité**. Des formations peuvent être utiles, mais un soutien concret quotidien s'avère plus pertinent en raison des nombreuses zones de doutes auxquelles les praticiens sont confrontés.

- **Au niveau du secteur et de l'organisation, il est important de développer un système et/ou un processus de prise de décision étape par étape pour traiter le partage de l'information**, sans que cela ne devienne une charge de travail administrative supplémentaire. Cela permet non seulement de soutenir les professionnels, mais aussi d'établir la discrétion nécessaire face aux préoccupations et aux questions des parties externes. Veillez à ce que la politique y accorde un soutien et une attention suffisants.

Sur la base de nos entretiens avec des **professionnels participant à une CSIL R**, nous formulons ces six recommandations :

- **Dans la pratique et à tous les niveaux politiques, il est important d'éviter d'utiliser le terme "secret professionnel partagé"** comme terminologie dans le cadre d'une CSIL R. Cela crée non seulement une confusion, mais peut également susciter des réticences vis-à-vis des acteurs.
- Il est important de créer un **espace organisationnel suffisant pour les travailleurs de la prévention**. Après tout, les agents de prévention remplissent une fonction importante de passerelle entre les acteurs participants au LIVC R. Il est donc essentiel qu'ils disposent de suffisamment d'espace et de soutien pour gérer le partage d'informations de manière prudente et discrète.
- En tant que politique, veillez à ce qu'un suivi indépendant et structurel soit organisé afin de garantir que les acteurs participants, en particulier ceux employés par une administration locale, ne soient pas soumis à des pressions ou obligés de partager des informations. L'organisation d'une ligne d'assistance téléphonique au niveau politique ou sectoriel est également recommandée.
- Il est essentiel que la transparence soit assurée autour de ce flux d'informations. **Au niveau d'une CSIL R, il est important de fournir un protocole** décrivant les scénarios possibles. La visualisation y contribue. Prévoyez également un suivi indépendant et structurel afin de mieux comprendre les flux d'informations circulant au niveau local de la CSIL R par les acteurs participants.
- Il existe peu d'espaces, autres que ceux réservés à certains agents de prévention et agents d'information, où les acteurs peuvent échanger leurs questions, leurs préoccupations ou leurs bonnes pratiques. **Des plates-formes pourraient être créées au niveau politique ou sectoriel, où les acteurs pourraient faire part de leurs questions et préoccupations concernant le partage d'informations et apprendre les uns des autres.**
- En tant qu'autorités régionales, régionales et fédérales, il est important de jouer un rôle de sensibilisation à la mise en application des codes déontologiques, des scripts ou des protocoles de coopération ainsi que des évaluations internes. **Il est important de recueillir les bonnes pratiques existantes en la matière.** Il est aussi important de clarifier les tâches et des attentes de tous les acteurs impliqués et de respecter et leurs limites déontologiques.

Enfin, il nous semble important, en tant que politique, d'examiner **l'opportunité de mettre en place une CSIL R**. En effet, son organisation n'est pas toujours opportune et constitue parfois une charge de travail supplémentaire en plus des attributions existantes. La mise en place d'une CSIL R était spécifique au contexte des départs vers le conflit syrien, d'où l'importance de peser les coûts et les bénéfices actuels de l'efficacité, de la nécessité, de la pertinence et de la charge de travail d'une CSIL R. Après tout, certains domaines problématiques peuvent être suivis sans la mise en place d'une CSIL R.

## Données

Lore Janssens & Nadia Fadil

Département d'anthropologie sociale et culturelle, Faculté des sciences sociales, KU Leuven

e-mail : [lore.janssens@kuleuven.be](mailto:lore.janssens@kuleuven.be) & [nadia.fadil@kuleuven.be](mailto:nadia.fadil@kuleuven.be)

Site web : <https://soc.kuleuven.be/anthropology/research/deradicalization-policies>